



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Quelle politique du CE pour les loisirs ?

Les allotements sont les structures n'appartenant pas au CE, mais souscrites auprès des organismes partenaires. Elles sont choisies par la Commission Loisirs et ont l'intérêt de diversifier l'offre de structures du CE tout en étant proposées à un tarif très avantageux (en complément des mobilhomes et appartements, propriétés du CE)

Pour le printemps et l'été 2017, **76 semaines** seulement sont allouées en allotement contre **144 semaines** en 2016.

Cette chute brutale est la conséquence de la décision des gestionnaires du CE d'imposer pour nouvelle règle l'attribution des allotements (au tarif CE) pour une semaine seulement pour une même famille.

Cette mesure drastique aurait été la bienvenue si le Comité d'Entreprise était dans l'obligation de pratiquer une politique de rigueur et rien ne la justifie !

La CFDT était favorable à la formalisation des règles d'attribution, **mais pour autant, nous étions contre** l'attribution d'une seule semaine quelle que soit la distance. Nous avons proposé un périmètre au-delà duquel une attribution de deux semaines serait priorisée. Nous n'avons **pas été entendus !**

Si la Commission Loisirs en avait été informée avant le choix des allotements, elle aurait pu opter pour d'autres destinations.

Pour pouvoir **bénéficier de tarifs aussi intéressants**, les salariés n'avaient d'autres choix que de compléter leur séjour avec les propriétés du CE. Le report n'a pas eu lieu et ce ne sont que **53 semaines** qui ont été allouées en 2017 contre **70** en 2016.

Nous ne pouvons que regretter cette **décision unilatérale** qui se révèle être **très pénalisante pour les familles et qui va à l'encontre de l'esprit du CE** tendant à préserver une certaine justice sociale.